Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500408-20251215-101_2025-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°101/2025

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 20
de Votants 27
Pouvoirs : 7

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 9 décembre 2025.

La Maire,

Isabelle OZOUX

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Isabelle OZOUX, Maire.

Etaient présents : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Patrick LANGLAIS, Soizic MOUAZAN, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN, Hervé JAFFREDO, Alexis LE PICARD, Alice PRAT, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Claire BEGUIN, Marie-Pierre NOËL, Mélanie LE COUVIOUR, Willy REMANDA, Morgane BESNARD.

Excusés : Chantal MANCHON, Véronique VAN TILBEURGH, Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Delphine POTTIER, Bénédicte GICQUEL, Alain THEBAULT.

Absent : /

Pouvoirs : Chantal MANCHON à Isabelle OZOUX, Véronique VAN TILBEURGH à Morgane BESNARD, Béatrice BRUNET à Marie GUEGUEN, Bensououd ABOUDOU à Patrick JEHANNIN, Delphine POTTIER à Alice PRAT, Bénédicte GICQUEL à Nadège COULON-TRARI, Alain THEBAULT à Yoan AUBERT.

Secrétaire de séance : Morgane BESNARD a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de fonds de concours à Montfort Communauté – Actions en faveur des mobilités.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de faire la demande d'une participation sous la forme d'un fonds de concours à Montfort Communauté pour la réalisation d'études et de travaux en lien avec les questions de mobilités.

Madame la Maire rappelle que le fonds de concours est autorisé si les conditions suivantes se trouvent réunies :

- Le fonds de concours porte sur le financement d'un investissement ou le fonctionnement d'un équipement.
- Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. Cette condition restrictive implique donc que le fonds de concours reçu soit égal à la part autofinancée par le bénéficiaire du fonds de concours.
- Chaque demande de participation comportera la délibération du Conseil Municipal précisant la nature des travaux, le montant de l'opération et sollicitant l'octroi du fonds de concours. Elle sera accompagnée d'un plan de financement du projet, avec les devis et/ou délibération d'attribution de marché, et si c'est le cas, la copie des attributions de subventions.
- Une délibération concordante doit être adoptée à la majorité simple du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné avec une imputation comptable en investissement ou en fonctionnement selon le choix réalisé.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500408-20251215-101_2025-DE

Le plan de financement pour la mise en œuvre de ce projet est le suivant :

Dépenses	Montant HT		Recettes	Montant HT	%
Etude extension et optimisation du parking de la halte ferroviaire	2 000,00 €		Fonds de concours mobilités Montfort Communauté	9 956,00 €	50,00
Abri vélos sur le parking de la halte ferroviaire et installation d'appuis vélos sur l'espace public pour faciliter les mobilités douces	17 912,00 €		Autofinancement	9 956,00 €	50,00
TOTAL	19 912,00 €		TOTAL	19 912,00 €	100

Le versement de ce fonds pourra intervenir en deux fois :

- 50% sera versé après délibération de l'EPCI,
- Le solde de 50% sera versé sur justificatif des dépenses visé par le comptable public et d'un plan de financement définitif visé par le représentant de la Commune.

Madame la Maire propose donc de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Montfort Communauté pour la réalisation d'études et de travaux en lien avec les questions de mobilités pour un montant total de 9 956,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- décide de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Monfort Communauté pour la réalisation d'études et de travaux en lien avec les questions de mobilités pour un montant total de 9 956,00 €.
- habilite Madame la Maire à engager toutes les démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à cette demande.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Isabelle OZOUX

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

La secrétaire de séance,
Morgane BESNARD